

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 28 juillet 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 86 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Christine JUSTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO représenté par Cédric DUDIEUZERE - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Sébastien BARLES représenté par Patrick AMICO - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - David GALTIER représenté par Franck OHANESSIAN - Samia GHALI représentée par Catherine VESTIEU - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Hervé MENCHON - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Solange BIAGGI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Marie MICHAUD représentée par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Jean-Pierre GIORGI - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Dona RICHARD représentée par Eric MERY - Laure ROVERA représentée par Audrey GARINO - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Sophie CAMARD - Bruno GILLES - Michel ILLAC - André MOLINO - Marine PUSTORINO-DURAND - Georges ROSSO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## ■ **Approbation de l'avenant n°1 relatif à la convention d'objectifs concernant la subvention attribuée à l'association La Plateforme Marseille**

### **Avis du Conseil de Territoire**

**HN 097-28/07/20 CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, l'industrie du numérique représente sur le territoire métropolitain à la fois un secteur au poids économique conséquent et une filière d'excellence en forte croissance.

L'un des défis majeurs auquel la filière doit faire face pour absorber cette croissance est celui des ressources humaines. C'est pour répondre à ce défi, auquel sont confrontés aussi bien les grands groupes du Top 20 que les jeunes entreprises de la French Tech, qu'est née sur le territoire en 2019 une nouvelle école labellisée formation Grande Ecole du Numérique : La Plateforme Marseille.

Créée sous forme associative, la Plateforme Marseille propose un panel de formations initiales et continues sur les métiers les plus recherchés (développeurs, codeurs...) sur des profils de techniciens à ingénieur confirmé.

L'association a notamment l'ambition de former aux métiers du numérique les demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en reconversion professionnelle et toute personne peu qualifiée et éloignées du marché du travail (notamment au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville). Elle a ainsi mis au point un programme pédagogique innovant : La Coding School. Ce programme s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'ouvrir les portes des métiers du numérique, sans préjugés de niveau d'étude ou de ressources : la formation est accessible sans bac, sans limite d'âge, totalement gratuite.

La Métropole a souhaité accompagner la Plateforme Marseille dans ses missions, par l'attribution d'une subvention complémentaire des soutiens octroyés par l'Etat et la Région. Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 20 juin 2019, la Métropole a attribué, pour l'année de lancement, une subvention de 50 000 euros, représentant 3,3% d'un budget prévisionnel de 1.516.630 euros.

La convention n°19/0696 mentionne une subvention accordée au titre de l'année 2019, supposant une réalisation du budget sur l'année civile. Or l'action subventionnée (Programme Coding School) se déroule sur la période de septembre 2019 à juin 2020.

Le décalage entre les dispositions de la convention et la réalité temporelle de l'action de la Plateforme Marseille a pour conséquence de pénaliser l'association dans l'obtention du solde de la subvention. Elle n'est en effet pas en mesure de justifier, sur l'année 2019, de dépenses réelles à hauteur du budget prévisionnel retenu comme assiette de calcul de la subvention.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre le programme de formations que la Métropole s'est engagé à soutenir, il est proposé de modifier par avenant la convention d'objectifs 2019. Les modifications porteront sur la période de réalisation de l'action mais n'entraîneront pas de modification ni du montant, ni de l'assiette de calcul de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° ECO 024-6059/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 intitulée « Attribution d'une subvention dans le cadre de la création d'une Ecole du numérique à l'association "La Plateforme Marseille ».

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- La volonté du Conseil de Territoire Marseille Provence de soutenir la création d'un Ecole du Numérique sur Marseille.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de l'avenant n°1 relatif à la convention d'objectif concernant la subvention attribuée à l'association La Plateforme Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI